

## Helvetic Business Travel Premium

La solution tranquillité pour toutes les éventualités! Si l'un de vos collaborateurs tombe malade avant ou durant le voyage d'affaires, doit prolonger ou interrompre son séjour, qu'un remplaçant doit être envoyé sur place, que le véhicule de location est endommagé ou que les bagages du collaborateur sont perdus, nous sommes à vos côtés et aux côtés de votre collaborateur, de la réservation jusqu'au retour.

En cas de report ou d'annulation d'un rendez-vous d'affaires, les frais encourus sont également couverts.

Vos collaborateurs ont également droit à une indemnisation des passagers aériens suite à un retard de vol et à une nouvelle réservation si l'un des prestataires (p. ex. la compagnie aérienne, l'hôtel, etc.) fait faillite.

Profitez de notre offre et des primes intéressantes

### Vos avantages

- Assurance voyages 365 jours/an pour les voyages d'affaires
- Prestations uniques pour vos voyages d'affaires, telles que l'indemnisation des passagers aériens ou l'assurance insolvabilité du prestataire de services
- Franchise véhicule de location, supplément responsabilité civile inclus
- Protection juridique voyage, hotline pour questions juridiques incluse
- Prévention des risques et gestion de crises
- Déclaration de sinistre transparente en ligne

<b>Prestation</b>	<b>Somme assurée maximale</b>
Frais de guérison	CHF 1,5 million
Assistance	Illimitée
Frais d'annulation	CHF 40'000.-
Incidents de voyage	CHF 20'000.-
Bagages	CHF 20'000.-
Frais d'annulation pour motifs professionnels	CHF 7'500.-
Modification du séjour	CHF 75'000.-
Prévention des risques et gestion de crises	Variable
Protection juridique voyage	Europe: CHF 250'000.- Monde: CHF 50'000.-
Franchise avec responsabilité civile pour véhicules de location	F: CHF 10'000.- RC: CHF 5 millions
Insolvabilité des prestataires de services	CHF 2'000.-
Indemnisation des passagers aériens	Selon l'ordonnance UE 261
Champ d'application	Monde
Durée de l'assurance	365 jours
Primes	- par an et par personne CHF 470.- - jusqu'à 250 jours de voyage /an CHF 2'370.- - jusqu'à 500 jours de voyage /an CHF 4'400.- - jusqu'à 1'000 jours de voyage /an CHF 8'340.- - jusqu'à 2'000 jours de voyage /an CHF 16'300.- - > 2'000 jours de voyage /an sur demande

**Bon à savoir**

- Les assurances sont reconduites tacitement sauf si elles sont résiliées 3 mois avant échéance
- Les polices peuvent être établies au nom du collaborateur ou de la société
- Le sinistre peut être signalé en ligne par le collaborateur ou la société depuis tous types d'appareils ([www.helvetic-assistance.ch/fr/sinistre](http://www.helvetic-assistance.ch/fr/sinistre))
- Indemnisation du sinistre au collaborateur ou à la société